

Conditions Générales de Vente (CGV)

OPHRYS – Conseil stratégique & accompagnement opérationnel
Dernière mise à jour : Janvier 2023

1 Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société **OPHRYS** (ci-après « le Prestataire ») fournit des prestations de **conseil, d'accompagnement stratégique, d'animation de séminaires, d'ateliers, de formation ou de missions spécifiques** auprès de dirigeants, d'équipes ou d'organisations clientes (ci-après « le Client »).

2 Commande et acceptation

Toute commande de prestation implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV, sauf dérogation expresse convenue par écrit entre les parties.

La mission est formalisée par un **devis ou une proposition d'intervention**, signée par le Client, accompagnée le cas échéant d'un acompte.

3 Nature des prestations

OPHRYS propose des prestations de :

- Conseil stratégique (diagnostic, plan de transformation, positionnement, vision, ViSta, etc.)
- Accompagnement opérationnel du dirigeant et des équipes
- Animation de séminaires CODIR/COMEX
- Sensibilisation à la cybersécurité
- Formation sur mesure

Les livrables (rapports, plans d'actions, supports, etc.) sont précisés dans la proposition commerciale.

4 Modalités d'exécution

Le Prestataire intervient **en autonomie ou en collaboration avec les équipes du Client**, selon un planning validé d'un commun accord.

Toute modification du périmètre, du calendrier ou des conditions d'intervention devra faire l'objet d'un avenant.

5 Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Fournir un accès aux informations nécessaires à la mission,
- Désigner un interlocuteur référent,
- Faciliter l'accès aux personnes et ressources utiles.

6 Conditions financières

Sauf mention contraire, les **prix sont exprimés en euros HT**. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont facturés en sus, sur justificatifs ou au forfait.

Les **règlements** s'effectuent à réception de facture, **sous 30 jours maximum**, sauf conditions particulières.

7 Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne de plein droit :

- Des **pénalités de retard** calculées au taux légal en vigueur (conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce),
- Une **indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €** (article D.441-5 du Code de commerce),
- Et, le cas échéant, des frais complémentaires engagés pour le recouvrement.

8 Propriété intellectuelle

Les livrables, outils, méthodes ou contenus produits par OPHRYS restent la **propriété intellectuelle du Prestataire**, sauf disposition contraire convenue par écrit.

Le Client dispose d'un **droit d'usage interne et non exclusif**, à l'exclusion de toute reproduction, diffusion ou réutilisation commerciale.

9 Confidentialité

Chacune des parties s'engage à respecter la **confidentialité des informations** échangées dans le cadre de la mission, sauf obligation légale ou judiciaire.

10 Responsabilité

OPHRYS est tenu à une obligation de **moyens et non de résultats**. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée pour des conséquences indirectes ou pour des décisions prises par le Client sur la base des livrables fournis.

11 Résiliation

Chaque partie peut résilier la mission en cas de manquement grave, sous réserve d'un préavis écrit de 15 jours et après mise en demeure restée infructueuse.

Les prestations réalisées jusqu'à la date effective de résiliation restent dues.

12 Droit applicable – Juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au **droit français**.

En cas de litige non résolu à l'amiable, **le Tribunal de commerce d'Angers** sera seul compétent.

13 Mentions légales

OPHRYS – SARL au capital de 788900 €

Siège social : 22 rue du Pont de Pruniers, 49080 PRUNIER

✉ bienvenue@ophrys-fr.com – ☎ 06 22 51 20 14

RCS ANGERS n° 813 547 460 – APE 7010Z - TVA - FR75813547460